



FICHE TECHNIQUE FORMATION INITIALE SST FORMATION INITIALE DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(Réf réglementaires : Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18, R4141-15, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail)

Sous couvert d'utilisation de l'habilitation SST de l'INRS, D'un organisme confrère.

Description de la formation :

Cette formation a pour but d'apprendre aux participants à réagir face à une situation d'accident en mettant en œuvre des gestes de secours permettant d'éviter l'aggravation de l'état de la victime dans l'attente des services de secours. Au terme de cette formation, les participants seront également capables de mettre en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail au sein de leur entreprise tout en respectant l'organisation de celle-ci.

Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme au programme de l'INRS.

Objectifs :

- Être capable de mettre en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et la sécurité dans son entreprise tout en respectant l'organisation de celle-ci.
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident dans l'entreprise

Nombre de stagiaires : De 4 à 10 participants sous certaines conditions (Recommandation : 10 maximum).

Durée : De 12 à 16 heures selon le nombre de participants.

Prérequis : Aucun

Documents remis en fin de formation :

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (Equivalence PSC1)
- Arrêté du 5 décembre 2002)
- Livret pédagogique reprenant les informations clés de la formation (Aide-Mémoire INRS) ED 4085
- Notification de l'instruction du personnel dans le registre de sécurité
- Plan d'intervention SST

Principaux moyens pédagogiques mis en œuvre :

- Mannequins de secourisme (Adulte, Enfant, Nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Ordinateur, Plan d'intervention SST
- Vidéoprojecteur
- Petit matériel de mise en situation
- Maquillage
- Présentation PowerPoint
- Coupe des voies aériennes supérieures

Formateur : Formateur Titulaire du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du SST - Titulaire de l'attestation « Acquisition des bases en prévention des risques professionnels

Diplôme : Édition d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois. Au terme de ces 24 mois, le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) devra suivre une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences du SST (MAC SST) afin de prolonger la validité de son certificat SST.

Programme de la formation : 2 Domaines de compétences générale sont abordés

8 sous - compétences, sous forme de modules théoriques et pratiques sont proposés aux participants

DOMAINE DE COMPETENCES 1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

DOMAINES DE COMPETENCES 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention (au sein de son entreprise)

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Chaque module est constitué de nombreux exercices pratiques et de mises en situations

Techniques pédagogiques mises en œuvre :

- Brainstorming
- Débat entre stagiaires
- Exposé interactif
- Démonstration en temps réel
- Démonstration commentée et justifiée
- Apprentissage entre stagiaires
- Mise en situation en temps réel
- Reformulation

Méthode d'évaluation : Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a animé la formation.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

Evaluation de La formation par Les stagiaires « à chaud » :

Un questionnaire d'évaluation « à chaud », est distribué à chaque stagiaire. Un échange est proposé au groupe afin d'apporter si nécessaire des réponses, aux commentaires rédigés.

Evaluation de La formation par Les stagiaires « à froid » :

Une évaluation à « Froid », 2 à 4 mois après l'action de formation peut être proposée réalisée en accord avec l'organisateur de la formation afin d'évaluer l'impact de l'action de formation sur les participants, dans le cadre de leur activité et environnement professionnel, ainsi que les plus-values constatées pour l'entreprise